

Tarifs Mercredis Loisirs au 1er septembre 2024

Les mercredis loisirs sont facturés à l'heure, toute
heure commencée est dûe.

	Tarifs CAF, MSA et régime général de la sécurité sociale
Nouveau Q.F.	Tarif à l'heure
< 300	1,65 €
301...500	1,77 €
501...600	1,88 €
601...700	2,00 €
701...800	2,10 €
801...950	2,20 €
951...1200	2,28 €
1201...1500	2,36 €
1501...1700	2,41 €
1701...1850	2,46 €
> 1851	2,51 €
repas du midi: 3.82 €	
goûter: 0.78€	

Le mercredi midi **un minimum de 3h est facturé** (ex:si
votre enfant arrive à 12h et qu'il repart à 13h30, 3h de
présence seront facturés + repas du midi)